

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2288

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 3

Substituer aux alinéas 12 et 13 l'alinéa suivant :

« 5° Le *d* du 1° du IV de l'article 1417 est complété par les mots : « ainsi que du montant du gain net exonéré en application du 4 *ter* du même III ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.